

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4798

présenté par

M. Cordier, Mme Bonnet, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Bazin, M. Brigand, Mme Périgault,  
M. Vatin, Mme Petex, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Minot, Mme Duby-Muller,  
M. Fabrice Brun et M. Bourgeaux

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 7, après le mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« en permettant, lorsque cela est nécessaire pour protéger les élevages, les tirs de loups et de lynx ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour garantir le maintien et accompagner le développement de l'agropastoralisme il est indispensable de permettre les tirs de loups et de lynx qui menacent les troupeaux. Les attaques, même lorsque les animaux ne sont pas tués, sont traumatisants pour eux et ont un impact considérable. Les éleveurs doivent pouvoir protéger leurs troupeaux par des tirs si c'est nécessaire.